



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00858**

DE : **M. ALBAS (CENTRAL OKANAGAN-SIMILKAMEEN-NICOLA)**

DATE : **LE 2 NOVEMBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE BILL MORNEAU**

Réponse du ministre des Finances

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

LA BANQUE DU CANADA

TRADUCTION

RÉPONSE

La dette négociable du gouvernement du Canada, qui comprend des bons du Trésor et des obligations négociables, est distribuée au moyen d'adjudications concurrentielles aux distributeurs de titres d'État, un groupe de banques et des courtiers en valeurs mobilières dans le marché Canadien. Ces distributeurs de titres d'État revendent ensuite les titres achetés aux adjudications à leurs clients de détail et de gros dans les marchés du secteur privé. Finalement, les titres négociables du gouvernement du Canada sont majoritairement détenus par des Canadiens, et on peut les trouver dans les portefeuilles d'investissements de la clientèle de détail et institutionnels, les fonds d'assurance et de pension, de même que divers instruments de placement. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez passer en revue le *Rapport sur la gestion de la dette 2014-2015* dans le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/dtman/2014-2015/dmr-rgd15-fra.asp>

Il est parfois conseillé que le gouvernement du Canada devrait financer une partie ou la totalité de sa dette en empruntant à la Banque du Canada à un taux d'intérêt faible ou nul, au lieu d'emprunter dans les marchés du secteur privé.

Cette approche exigerait que la Banque emprunte les fonds qu'elle a prêtés au gouvernement ou qu'elle crée plus monnaie nationale.

Si la Banque empruntait les fonds pour le prêt, elle devrait payer les taux d'intérêts qui prévalent dans les marchés du secteur privé pour obtenir les fonds. Par conséquent, elle ne pourrait pas se permettre de prêter à nouveau les fonds au gouvernement à des taux d'intérêts inférieurs ou nul.

Si la Banque devrait créer plus de monnaie nationale, cela entraînerait des conditions économiques défavorables et des coûts. L'expérience de beaucoup de nations a démontré que d'avoir recours à la création de monnaie domestique pour financer les dépenses du gouvernement provoque une inflation excessive, réduit la valeur de la monnaie d'un pays et entraîne souvent une mauvaise allocation des ressources rares.

Depuis 1991, le gouvernement et la Banque du Canada ont conjointement convenu que l'objectif central de la politique monétaire devrait être que la Banque du Canada vise un taux d'inflation de deux pour cent. Il s'agit de la meilleure contribution que la politique monétaire peut apporter à une performance économique solide.

La stratégie du Canada consistant en une inflation faible, stable et prévisible a très bien servi les Canadiens. Cette stratégie a permis de créer un environnement économique plus stable que celui des dernières décennies et a permis aux ménages et aux entreprises d'effectuer de meilleurs plans financiers à long terme.